

Attribution des Credit Points (CP) de la SSOO

Nombre de points de crédit, type de perfectionnement

Points de crédit entiers

(4 CP par journée de 6 h au minimum / 2 CP par demi-journée de 3 h au minimum / 1 CP par activité de 1-3 h)

- Toutes les activités concernant l'optométrie proposées par les associations et les groupements professionnels; les écoles spécialisées et les hautes écoles spécialisées; les organismes tels que p.ex. les: SSOO, IVBV, WVAO, l'OPTIQUESUISSE, FSO, VDGO, AAO, EAEO, FHNW, ZVA, Interlens, Umbria-Club (Optometry), AOR,...(cette énumération n'est pas exhaustive).
- Les exposés proposés par l'industrie sur des sujets optométriques non liés à des produits.
- Les activités de conférenciers sur ces sujets mentionnés ci-dessus lors de manifestations. Perfectionnement électronique sur les thèmes précédemment cités : (leçons en ligne, études en ligne, cours en ligne et didacticiel) uniquement avec justificatif officiel du fournisseur.
- La seule facture ne suffit pas comme justificatif. CP au prorata du temps déclaré.

Demi-points de crédit

(2 CP par journée de 6 h au minimum / 1 CP par demi-journée de 3h au minimum)

- Les exposés proposés par l'industrie sur des sujets optométriques liés à des produits.
- Les manifestations qui sont en étroite relation avec le travail quotidien de l'optométriste: p.ex. marketing, publicité, psychologie, physiologie, ergonomie, médecine, technique de l'éclairage etc.
- Les activités de conférencier sur ces sujets lors de manifestations mises en place par les organisations susmentionnées (le temps de préparation est pris en compte).

Aucun point de crédit

- Les activités purement publicitaires, les activités d'information sur des produits, les expositions, salons etc.
- La simple organisation de manifestations.
- Activités au sein d'un comité d'une association professionnelle.

Autres réglementations

Les activités d'expert:

- PQ et Opticien+Plus Experts pour les examens de fin d'apprentissage pour le temps de préparation: 3 CP

L'enseignement

- Formation supérieure à plein temps ou à temps partiel: 5 Credit Points
- Formation dans une école professionnelle à plein temps et temps partiel: 5 Credit Points
- Instructeurs, cours d'introduction: 5 Credit Points

Maîtres d'apprentissage/formateurs professionnels

- Cours de maître d'apprentissage SERFI : 5 Credit Points
- Formation continue de maître d'apprentissage : 1 Credit Points par jour
-

Articles, publications et études

Il faut un justificatif de publication! Évalué au cas par cas par le comité OFC. Min. 1 CP max. 5 Credit Points

Lecture de documents professionnels: 1 Credit Point par an (sans justificatif)

Report des CP sur l'année suivante

Les membres ayant obtenu plus de 11 Credit Points au cours d'une année peuvent reporter leurs points sur l'année suivante dans une limite de 5.